VILLE DE

LA ROCHE-EN-ARDENNE

Objet : Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2026.

Le Collège communal de la Ville de LA ROCHE-EN-ARDENNE porte à la connaissance du public que la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2026, votée par le Conseil Communal, le 10 novembre 2026 est déposée au secrétariat communal, tous les jours ouvrables de 09 à 12 heures, à l'inspection du public, à partir du 12 novembre 2026 et ce jusqu'au 25 novembre 2026.

Ledit budget (exercices antérieurs compris) se clôture comme suit :

Recettes ordinaires : 14.872.782,89 €

Dépenses ordinaires : 12.837.616,60 €

BONI : 2.035.166,29 €

Recettes extraordinaires : 5.171.703,29 €

Dépenses extraordinaires : 5.171.703,29 €

BONI : 0 €

La Roche, le 12 novembre 2026

Le Directeur général,

C. DEVUYST

Le Bourgmestre,

J-P. DARDENNE

1, Place du Marché
B - 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE

Tél. (084) 41.12.39 • BELFIUS 091-0005071-56
IBAN: BE20 0910 0050 7156 - BIC: GKCCBEBB
E-mail: college.echevinal@la-roche-en-ardenne.be

Parc naturel DES DEUX OURTHES